

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du Jeudi 12 Septembre 2019

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle Robert Schwint - La City 4 Rue Gabriel Plançon 25043 BESANCON CEDEX, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 5.1, 5.2, 7.1, 7.2, 7.3

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h10.

Etaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ, M. Fabrice TAILLARD, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON

Etaient absents :

M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Bernard GAVIGNET, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pascal ROUTHIER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire de séance : M. Gabriel BAULIEU

Procurations de vote :

Mandants : R. STEPOURJINE, E. MAILLOT, J. KRIEGER, Y. DELARUE, C. LIME, M. ZEHAF

Mandataires : F. TAILLARD, P. DUCHEZEAU, A. BLESSEMAILLE, M. DONEY, A. POULIN, M. LOYAT

Délibération n°2019/004859

Rapport n°5.2 - Convention constitutive d'un groupement de commande pour la mise en œuvre du NPRU de Planoise (missions d'architecte en chef, de maîtrises d'œuvre et autres études) entre Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon, Néolia, SAIEMB Logement, Grand Besançon Habitat, Habitat 25 et AKTYA

**Convention constitutive d'un groupement de commande
pour la mise en œuvre du NPRU de Planoise
(missions d'architecte en chef, de maîtrises d'œuvre et autres études)
entre Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon,
Néolia, SAIEMB Logement, Grand Besançon Habitat, Habitat 25 et AKTYA**

Rapporteur : Karima ROCHDI, Vice-Présidente

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

| |
|----------------------------------|
| Inscription budgétaire |
| <i>Sans incidence budgétaire</i> |

Résumé :

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du Nouveau Programme de Renouveau Urbain (NPRU) de Planoise, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre tous les partenaires du projet afin de recourir à toutes les compétences requises (Architecte en chef, maitrises d'œuvre et autres études).

I. Le contexte

Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouveau Urbain (NPRU) de Planoise, Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon et leurs partenaires SEM et bailleurs se sont engagés au côté de l'Etat à mettre en œuvre un programme d'opérations décrit dans le projet de convention ANRU qui a donné lieu à la signature d'une déclaration d'engagement le 1^{er} juillet 2019.

Afin de mener à bien ces projets et de pouvoir recourir aux différentes compétences requises, il convient de constituer un groupement de commandes.

II. La convention constitutive du groupement de commandes

Par la présente convention et en application du code de la commande publique, Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon et leurs partenaires SEM et bailleurs conviennent de se regrouper pour constituer un groupement de commandes en vue de missionner,

- Un architecte en chef,
- Des maitrises d'œuvre d'infrastructures d'espaces publics et de paysage,
- Ainsi que des AMO et expertises tierces.

Le groupement de commandes sera constitué pour une durée indéterminée ; la convention prendra fin lors de l'extinction du besoin.

Le coordonnateur du groupement réalisera cette mission à titre gracieux.

Le coordinateur du groupement de commandes est la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole.

Les principales missions assurées par ce dernier seront notamment les suivantes : centralisation du recensement des besoins des membres du groupement, détermination de la procédure de passation applicable, élaboration du dossier de consultation des fournisseurs candidats, analyse des candidatures et des offres, signature et notification des marchés au(x) titulaire(s).

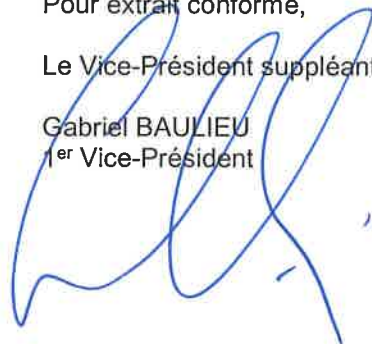
A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la constitution du groupement de commandes entre Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon, Néolia, SAIEMB Logement, Grand Besançon Habitat, Habitat 25 et AKTYA pour les missions inscrites dans la convention,
- autorise le Président, ou son représentant, à signer la convention de groupement annexée au rapport.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0